

DATE DE PUBLICATION : 4 janvier 2021

Le directeur général de la Stabilité financière et des Opérations

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Sylvie GOULARD, seconde sous-gouverneure, le 18 mai 2020 ;

Délégation permanente est donnée à M. Marc BARAN, directeur des Risques et de la Conformité des opérations, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Claire DE CREVOISIER, adjointe au directeur, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction des Risques et de la Conformité des opérations, à l'exception de la nomination des chefs de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BARAN et de M^{me} Claire DE CREVOISIER, Marc BARAN peut subdéléguer sa signature aux chefs de service de sa direction ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à leurs adjoints à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de leur service respectif.

Fait à Paris, le 4 janvier 2021

Nathalie AUFAUVRE